



---

**Mémorandum de la FCPC en vue des élections du 26 mai 2019 en lien avec le secteur des Centres de planning familial en Région wallonne**

La Fédération des Centres de Planning et de Consultations (FCPC) fédère 18 implantations (centres et antennes), agréées et subventionnées par la Région wallonne en vertu du Code wallon et du Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé.

En vue des élections du 26 mai prochain, nous tenons à attirer votre attention et vous faire part de nos recommandations pour l'avenir du secteur.

**1. Financement des Centres de planning familial (CPF).**

Plusieurs aspects posent actuellement problème dans le financement des CPF et ce, surtout, aux dépens des plus petites structures.

- Nécessité de pérenniser, l'article de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014, prévoyant une indexation et une majoration de 1% par an des montants calculés sur base des forfaits ainsi que le rattachement des montants à l'indice-pivot, au-delà du terme de la période transitoire du décret de 2014.
- Reconnaître et financer un poste de secrétariat afin d'améliorer la récolte de données financières et socio-épidémiologiques au sein des CPF en vue d'obtenir des données objectives et des indicateurs de suivi.
- Revaloriser le montant de la prime attribuée pour la fonction de responsable de centre.
- Obtenir le financement nécessaire pour maintenir le volume et le financement de l'emploi après la période transitoire de la réforme APE.
- Permettre une prise en compte du matériel médical dans les frais admissibles.
- Permettre aux CPF d'appliquer un ratio pour les consultations couples et familles.

**2. Moyens de contraception**

Revaloriser le montant pris en compte dans le calcul du forfait des Centres pour permettre une meilleure valorisation financière de l'accès à la contraception. Par ailleurs, obtenir une dérogation à la loi sur les médicaments pour que l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des Centres de planning puissent délivrer la contraception et la contraception d'urgence.



### **3. EVRAS**

Afin de poursuivre la mise en œuvre effective de la généralisation de l'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), nous demandons que les CPF soient renforcés dans leur position d'expertise et dans leur financement pour mener à bien cette mission. Par ailleurs, nous prôtons une labellisation automatique des CPF, l'EVRAS étant leur domaine d'expertise et faisant partie de leurs missions légales.

### **4. Financement des fédérations de CPF**

Bien que reconnues par le décret de la Région wallonne, les fédérations de CPF ne sont pas financées en tant que telles.

Nous demandons le financement de 0.5 ETP par fédération afin de garantir leur bon fonctionnement et d'assurer la pérennité de leur travail de coordination et de concertation avec l'AVIQ.

### **5. Formation des futurs professionnels de la santé**

Le cursus des futurs professionnels de la santé (médecins, infirmiers, ...), doit systématiquement intégrer un volet sur la contraception, le dépistage des IST et l'IVG, tant dans les aspects médicaux que relationnels, ainsi qu'une information sur les missions et spécificités des CPF.

### **6. Permettre une confidentialité effective et tenable**

- Il est primordial que les CPF puissent garantir aux usagers, la confidentialité, s'ils le souhaitent, lorsqu'ils poussent la porte d'un centre. Or aujourd'hui, le remboursement des consultations médicales à 100% pour les usagers passe par le remboursement du ticket modérateur par la mutualité sur le compte du titulaire, ainsi que par un récapitulatif annuel des interventions de la mutualité. Dès lors, la garantie de la confidentialité pour l'utilisateur non titulaire n'est pas possible.
- Créer une nomenclature INAMI spécifique pour les consultations des médecins au sein des CPF.



**7. Logiciel de collecte de données reconnu, agréé et financé par la Région wallonne**

Financer un programme établi, avalisé et contrôlé par le pouvoir subsidiant pour harmoniser la récolte et l'exploitation de données socio-épidémiologiques de plus en plus étayées et soutenues par les CPF.